

## Mode d'emploi du site

Ce site se veut polyvalent, il a donc été découpé en 7 parties :

- Accueil,
- Vie pratique,
- Conseil municipal,
- Cadre de vie,
- Hier et aujourd'hui,
- Démarches administratives
- et enfin, Travaux & appels d'offres.

Pour aller d'une partie à une autre, il faut donc utiliser les liens qui sont affichés en haut de l'écran, sur le bandeau d'accueil :



Ce bandeau reste toujours visible.

Si vous avez un doute sur le contenu d'une section, vous pourrez connaître les différents points traités en laissant votre souris posée sur ce lien.



Pour revenir à la page d'accueil (celle sur laquelle vous vous trouvez actuellement), il faut tout simplement cliquer sur l'image en haut et à gauche de l'un des panneaux d'entrée du village.. Cette image est – elle aussi – toujours accessible.



Le contenu de la page est donc fonction de vos choix. Par exemple, supposons que vous vouliez consulter la section Vie Pratique. Voici la

page sur laquelle vous arriveriez après avoir cliqué sur le lien



correspondant ( **Le co** ) :

**VIE PRATIQUE**

- LA MAIRIE
- RAMASSAGE DES ORDURES
- GESTION DES DECHETS
- VOISINAGE
- ANALYSE DE L'EAU
- LA MAISON DES ASSOCIATIONS

**LA MAIRIE**

**COORDONNEES DE LA MAIRIE :**  
Mairie de VERRENS-ARVEY  
Chef Lieu  
73460 VERRENS ARVEY

**TÉL :** 04 79 31 43 26  
**FAX :** 04 79 31 37 83

**OUVERTURE AU PUBLIC :**  
Lundi et Jeudi, de 16 h à 19 h.

**PERMANENCES DU MAIRE :**  
Lundi et Jeudi, de 17 h 30 à 19 h.  
(prenez rendez-vous)

La section VIE PRATIQUE se compose de différents points :

- VIE PRATIQUE**
- LA MAIRIE
  - RAMASSAGE DES ORDURES
  - GESTION DES DECHETS
  - VOISINAGE
  - ANALYSE DE L'EAU
  - LA MAISON DES ASSOCIATIONS

et le premier d'entre eux (LA MAIRIE) s'affiche en dessous : adresse, téléphone et fax, horaires...

Un simple clic sur un autre point (ex : RAMASSAGE DES ORDURES) propose les articles développés sur ce thème :

**RAMASSAGE DES ORDURES ➔ TELECHARGER**

**ORDURES RESIDUELLES :**  
Tous les jeudis à 5 h du matin.

Pour les jours fériés, consultez les actualités en page d'accueil ou les panneaux d'affichage communaux.

**TRI SELECTIF :**

*(cliquer sur l'image pour l'agrandir)*

Si vous souhaitez être avisé des nouveautés importantes mises sur le site, vous pouvez – sur la page d'accueil – vous inscrire sur la liste de diffusion de la mairie. Il suffit de taper votre adresse mail dans la zone où s'affiche le mot courriel. Vous aurez une confirmation par mail de votre adhésion et vous pourrez à tout moment vous désabonner.

**S'INSCRIRE A LA LETTRE D'INFORMATION :**

Pour vous retrouver dans le site, vous pouvez enfin consulter (enregistrer ou imprimer) le plan de celui-ci en bas de la page d'accueil :

### PLAN DU SITE

Pour le visualiser, cliquez [→ TELECHARGER](#)

Bonne visite.